

LES RITES FUNÉRAIRES EN ISLAM (PARTIE 3 DE 3) : CONDOLÉANCES ET COMPARAISONS AVEC LES AUTRES RELIGIONS

Évaluation:

Description: La période suivant l'enterrement et une comparaison avec les rites funéraires des autres religions.

Catégorie: [Articles](#) [Les croyances de l'islam](#) [Les six piliers de la foi et autres croyances islamiques](#)

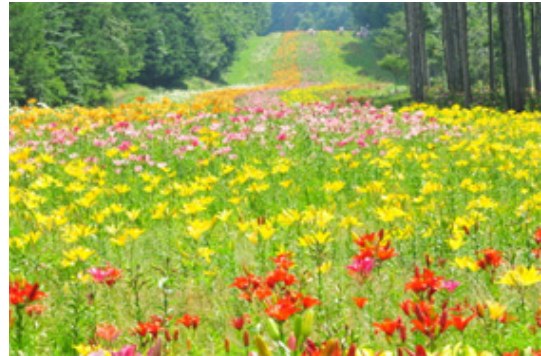
par: Aisha Stacey (© 2014 IslamReligion.com)

Publié le: 20 Oct 2014

Dernière mise à jour le: 21 Oct 2014

Une des pratiques funéraires courantes, avant l'islam, était les lamentations excessives pour le défunt, pratique clairement dénoncée et interdite par l'islam. Le prophète Mohammed (que la paix et les bénédictions de Dieu soient sur lui) a confirmé cette interdiction lorsqu'il a dit aux croyants que « *le défunt souffre lorsque quelqu'un se lamente bruyamment près de lui* ».

[1] L'intensité des larmes et des lamentations ne changera rien à la situation et ne ramènera certainement pas la personne décédée. C'est pourquoi l'islam insiste pour que le mort soit traité avec dignité et que le décret de Dieu soit accepté.



Le deuil

Il n'est pas permis à un croyant ou une croyante de pleurer la mort de quelqu'un durant plus de trois jours. Cette période est considérée comme suffisamment longue pour se remettre du chagrin causé par la mort de quelqu'un. Car l'islam met l'accent sur le fait que la mort ne constitue pas un point final à la vie d'une personne; elle est plutôt le début d'un long voyage et fait passer une personne d'une vie passagère à une vie éternelle. La seule exception à la durée du deuil est celle du deuil de la femme pour son mari.

Il n'est pas permis à une femme qui croit en Dieu et au Jour Dernier de pleurer la mort de quelqu'un durant plus de trois nuits, sauf celle de son mari.[2]

L'épouse doit observer une période de deuil (connue sous le nom de *iddah*, en arabe) d'une durée de quatre mois et dix jours suivant le décès de son mari. Cette période est considérée comme une extension de son mariage et elle ne peut recevoir de demandes

en mariage durant ce délai. Cette période de deuil est prescrite, pour l'épouse, afin de lui laisser le temps de se remettre, de mettre ses affaires en ordre et de s'assurer qu'elle n'est pas enceinte. Si une grossesse est confirmée, alors la période de deuil (durant laquelle elle ne peut recevoir de demandes en mariage) est prolongée jusqu'à l'accouchement.

Les condoléances

Offrir ses condoléances à la famille et aux amis de la personne décédée est un important acte de gentillesse. Cela n'est pas limité aux trois premiers jours suivant le décès et peut être fait plus tard. Offrir ses condoléances signifie partager le chagrin des gens concernés et tenter de leur apporter un peu de soutien et de soulagement, tout en leur rappelant gentiment d'être patients et d'accepter le décret de Dieu. Les mots doivent être choisis avec soin et offerts avec une sympathie sincère. Parmi les actions recommandées au moment d'offrir ses condoléances, il y a le fait de quitter assez rapidement après les avoir offertes, à moins que la famille ne nous demande notre aide pour quoi que ce soit, comme leur préparer ou leur apporter de la nourriture.

Nous avons appris, jusqu'ici, les règles islamiques de base lorsqu'un décès survient. Tout cela doit se faire dans un esprit de soumission à Dieu et avec patience face à l'adversité et au destin. Nous avons également pu constater à quel point les funérailles, en islam, sont empreintes d'une grande simplicité. Les procédures de base comme le lavage du corps, le fait de l'envelopper dans un linceul, la prière funéraire et l'enterrement sont exactement les mêmes pour chaque croyant, qu'il soit riche ou pauvre, blanc ou noir, roi ou ouvrier, jeune ou vieux. Nous jetterons maintenant un coup d'œil aux rites funéraires des autres religions afin de les comparer à la simplicité des rites de l'islam.

La crémation, une pratique interdite en islam, est pratiquée dans plusieurs parties du monde et au sein de plusieurs religions. Dans l'hindouisme, la crémation est le moyen principal utilisé pour disposer des corps. Issue de la croyance selon laquelle l'âme ne peut se réincarner tant que le corps précédent n'a pas totalement disparu, la crémation est considérée comme le moyen le plus rapide de disposer d'un corps. Les rites funéraires indiens sont des sacrements importants au sein de la société hindoue. Bien que des textes détaillés existent au sujet de ces rites, il y a un grand manque de cohérence dans la théorie et la pratique et c'est pourquoi ces rites diffèrent grandement selon les régions, les castes, les groupes sociaux et le statut de la personne décédée.

Dans le sikhisme, la méthode la plus utilisée pour disposer des corps est aussi la crémation et les cendres sont habituellement submergées dans la rivière la plus proche. Au Japon, on estime que 99.8% des gens sont incinérés à leur mort, suivant une cérémonie bouddhiste pour la grande majorité. Toutefois, avant le 20^e siècle, la plupart des corps, au Japon, étaient enterrés et la crémation était réservée aux riches.

Lors de funérailles bouddhistes, une veillée est organisée avant l'incinération, veillée au cours de laquelle des prières sont récitées et de l'argent est donné par les visiteurs en guise de condoléances. Ensuite, ceux-ci reçoivent, à leur tour, des cadeaux dont la

valeur est basée sur leur contribution. Après l'incinération, les visiteurs reviennent pour prélever les os du défunt à l'aide de baguettes de bois et les transférer dans une urne en commençant par les os des pieds. Dans certains cas, les cendres du défunt sont réparties dans plusieurs urnes afin d'être transportées dans divers lieux. Et, suivant les coutumes locales, l'urne est parfois gardée au domicile du défunt pour une période déterminée avant d'être amenée au cimetière pour y être enterrée.

Certaines cérémonies funéraires africaines sont purement animistes, sans rituels préétablis. Souvent, les femmes de la famille du défunt se lamentent bruyamment et entrent en transe sous l'effet de l'alcool. Le service funéraire peut durer jusqu'à une semaine.

Les rites funéraires chinois sont déterminés par l'âge du défunt, la cause de son décès, son statut marital et son statut social. Les Chinois croient que des arrangements funéraires mal organisés apportent malheur et désastre à la famille du défunt. Traditionnellement, une cérémonie funéraire bouddhiste, chez les Chinois, peut durer jusqu'à 49 jours; mais si la famille du défunt ne peut financièrement contribuer à d'aussi longues funérailles, elles peuvent être réduites à 3 jours. Il est de coutume que ce soient les filles du défunt ou de la défunte qui paient pour les funérailles.

Le zoroastrisme interdit strictement d'enterrer des corps dans le sol, de les incinérer ou d'en disposer dans des cours d'eau. C'est pourquoi des « tours du silence » (structures circulaires élevées destinées à contenir les corps des personnes décédées) sont construites très solidement, afin qu'elles durent des siècles durant et de minimiser le risque que des corps en décomposition polluent la terre et contaminent les êtres vivants. Les morts sont transportés dans une tour du silence, à l'aide d'un brancard de fer, par des transporteurs de corps officiels et sont suivis d'une procession de personnes endeuillées et vêtues de longues robes blanches, marchant deux par deux et se tenant la main en agrippant, chacune, le bout d'un mouchoir blanc.

Une fois arrivé à la tour, le corps doit être découvert totalement afin que les oiseaux de proie viennent le dévorer. De nos jours, dans des grandes villes comme Mumbai, les autorités s'inquiètent de plus en plus des conditions sanitaires régnant dans ces tours du silence dû au fait que les oiseaux de proie n'existent plus en quantité suffisante pour arriver à dévorer tous les corps laissés à l'air libre en état de décomposition.

La mort est un moment très douloureux et émouvant, autant pour le mourant que pour ses proches. La simplicité des rites funéraires, en islam, apporte de l'espoir au croyant et à sa famille. L'espoir d'une vie éternelle entourés des gens qui leur sont chers et l'espoir d'obtenir le pardon et la miséricorde de Dieu.

Note de bas de page:

L'adresse web de cet article:

<https://www.islamreligion.com/fr/articles/4979/les-rites-funeraires-en-islam-partie-3-de-3>

Copyright © 2006 - 2024 IslamReligion.com. Tous droits réservés.